



# Forum

Adjudicateur :

Enabel

Numéro de référence :

GIN24002-10144\_pub01

Date de téléchargement de ce rapport :

01/04/2026 10:42 CEST

Date d'ouverture du forum :

04/03/2026 00:00 CET

Date de clôture du forum :

01/04/2026 00:00 CEST

## À propos de ce rapport :

Selon le paramètre de visibilité des questions choisi par l'adjudicateur, le rapport du forum peut dans certains cas contenir des questions sans réponse.

Les questions et les réponses sont exportées dans la langue d'affichage des données préférée de l'utilisateur. S'ils ne sont pas disponibles dans cette langue, la plateforme les exporte dans la prochaine langue disponible (ordre déterminé par la plateforme).

Le cahier des charges indique P35 Avance : Si l'adjudicataire s'avère être une PME au sens de l'article 163, § 3, alinéa 2 de la loi du 17 juin 2016, une avance est accordée.

Cela veut-il dire qu'il n'y a pas d'avance si c'est une asbl ?

Merci

FR Posté le 31/03/2026 13:14 CEST

La législation des marchés publics autorise l'octroi d'une avance si l'adjudicataire est une PME. l'article 163 de la loi définit la PME comme suit : "Pour l'application de l'alinéa 1er, on entend par "PME" des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros".

FR

Publié le 31/03/2026 18:47 CEST

Le cahier des charges indique: Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.

Question: Il n'y a pas de template? Nous devons faire signer un document par les partenaires du consortium ?

Merci.

FR Posté le 31/03/2026 13:16 CEST

Il n'y a pas de template pour ça. Toutefois, il ne faut pas faire une confusion entre faire recours au capacité d'un tiers et un consortium. Le consortium est un groupement avec des membres. il ne s'agit pas de recours de capacité d'un tiers. En cas de groupement tous les membres devront fournir le DUME, la déclaration sur l'honneur et les documents relatifs aux motifs d'exclusion.

Si vous faites recours aux capacités d'un tiers, ce tiers devra aussi justifier qu'il ne tombe pas sous le coup des motifs d'exclusion.

FR

Publié le 31/03/2026 18:47 CEST

Est-ce que DUME, ainsi que les documents suivants sont à donner par le chef de file uniquement, ou également par les autres membres du consortium?

- 1) un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 3) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 4) le document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

Est-ce que les templates des pages page 53 jusque 76 doivent être remplies uniquement par le chef de file?

Merci.

FR Posté le 31/03/2026 13:19 CEST

Le DUME et tous ces documents doivent être fournis par tous les membres du consortium.

FR

Publié le 31/03/2026 18:47 CEST

Le cahier des charges indique:

Dans le cadre de ce marché, les soumissionnaires sont encouragés à proposer une équipe complémentaire d'experts internationaux. Les experts nationaux à travers un consortium basé sur une relation de sous-traitance entre structures internationales et structures nationales afin de maximiser la mobilisation de compétences métiers - entrepreneuriales et sectorielles, ainsi que la connaissance des problématiques des PME et entrepreneurs dans le contexte guinéen.

Question: Doit-on avoir identifié les experts nationaux et les inclure dans les 7 experts requis, ou bien ce sont des personnes qui sont incluses dans la co-crédation des activités par la suite ?

Merci.

FR Posté le 31/03/2026 13:20 CEST

Pour nous les 7 experts peuvent être internationaux, régionaux ou nationaux --> on ne fait pas de différence à ce niveau là (juste sur base de la qualité des CVs). Si les soumissionnaires veulent ajouter des expertises, ils peuvent le faire mais les coûts liés à cette mobilisation doivent être inclus dans les honoraires des autres experts (et les CVs ne seront pas évalués)

FR

Publié le 31/03/2026 18:47 CEST

Dans le cadre de la préparation des activités financières, nous avons relevé la composante suivante : « Négocier et formaliser des accords-cadres avec les IMF et banques (ex. FINAFRICA) pour un mécanisme de garantie dédié au Niveau 1#2 » (p.46), également mentionnée parmi les livrables attendus au Jalon 2 (Q3 2026), ainsi qu'au Jalon 5.

Pourriez-vous préciser vos attentes concernant cette activité, notamment en ce qui concerne le calendrier et le niveau d'avancement attendu ? Confirmez-vous que ces accords de garantie doivent être finalisés dès le Jalon 2, ou sont-ils plutôt attendus au Jalon 5 ? Par ailleurs, pourriez-vous indiquer le statut actuel de ces discussions ou accords éventuels ?

Merci.

FR Posté le 31/03/2026 13:22 CEST

Existence d'une convention entre la CONAAG et FINAFRICA pour l'accès au financement (prêt jusqu'à 50.000.000 GNF). Existence d'accord non formel avec Atlantique Micro-Finance, AKIBA et UBA (en cours de formalisation pour certains). Nos attentes concernent l'élargissement de cette offre de financement à d'autres institutions bancaires ou de micro-finances : mise en relation, négociation des conditions, ...

Discussion pour l'utilisation des fonds FODIP à prévoir. Les accords devront être formalisés avant la fin du projet. Bref toutes les activités qui vont permettre aux PME un accès au financement dans les meilleures conditions.

FR

Publié le 31/03/2026 18:47 CEST

Mesdames et Messieurs,  
Compte tenu de la période des fêtes de Pâques, nous souhaiterions demander une prolongation du délai de soumission jusqu'au 15 avril.

FR Posté le 31/03/2026 14:06 CEST

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de prolonger la date limite de soumission au 17 avril 2026 à 11 h 00, heure de Bruxelles.

FR

Publié le 31/03/2026 18:47 CEST

Le planning de 18 mois nous paraît bizarre vu que le projet SANITA3 couvre la période 2024 à 2028. En plus à la page 47 est mentionné que le projet devra démarrer en T2 2026. Est-ce réaliste ? Ce même tableau mentionne le démarrage en T2 2026 et la clôture en T2 2027 ce qui correspond à 15 mois et non 18 mois.

FR Posté le 31/03/2026 21:23 CEST

SANITA 3 est une prolongation de SANITA 1 & 2 :

Est-ce que les objectifs/ résultats de SANITA 1 & 2 ont-ils été atteints ?

Peut-on consulter les rapports finaux/ audits/ évaluations éventuelles ?

Les zones géographiques ciblées pour ce marché sont-elles les mêmes que pour SANITA 1 & 2 (voir tableau pages 38/39 du cahier spécial) ?

FR Posté le 31/03/2026 21:23 CEST

Données de base concernant la GDS en Guinée. Vu qu'on passe à la phase 3 de SANITA on assume que plusieurs études ont déjà été réalisées :

- Existence ou non d'un plan/ d'une stratégie nationale GDS ou un plan national économie circulaire
- Etude de caractérisation des déchets nationale/ régionale ou pour les grandes villes ou dans le cadre de SANITA 1 ou 2 ? Il est impératif d'avoir une idée des différentes fractions générées (pourcentages) tels que plastiques (PE, PVC, PP PC,...), métaux (ferreux- non ferreux), verres, papier/ carton, déchets organiques, déchets électroniques,...
- Gisement des déchets ménagers et assimilés (total et en kg/ hab) pour la zone géographique d'intervention ?
- Le cahier des charges fait référence à la volonté de la population de contribuer à une meilleure gestion des déchets. Ce 'quote' vient-ils d'une étude réalisée en Guinée ? Si oui, étude accessible ?

FR Posté le 31/03/2026 21:24 CEST

On parle de l'accompagnement de 75 PME dans le domaine des GDS

- Combien de PME GDS existe-t'il dans la zone géographique ciblée ?
- Ces PME ont-elles déjà été catégorisées selon niveaux (N1-N2-N3) ? Au concret, cela devrait nous permettre de déterminer la situation de base afin de pouvoir faire le suivi des résultats à obtenir.
- Les PME se concentrent-elles principalement sur les déchets assimilés (bureaux, marchés, entreprises, magasins...)?
- Existe-t'il des PME qui ciblent (uniquement) les déchets organiques ?
- En plus, a-t'on une idée du nombre de PME qui vise une seule fraction des DMA et/ou ceux qui visent plus qu'une fraction ?
- Existe-t'il une compétition entre les PME concernant les zones géographiques, les fractions à collecter ?
- Fait-on une distinction entre PME de collecte, PME de transformation, PME de valorisation... ou est-ce souvent une combinaison de ces activités ?

FR Posté le 31/03/2026 21:25 CEST

### Résultats attendus et indicateurs de performance

75 PME accompagnées dans le programme d'accélération sur 18 mois

- 52 PME (70%) atteignent le niveau de structuration avancé avec systèmes de gestion fiabilisés
- 23 PME (30%) atteignent le niveau d'excellence opérationnelle et sont "investment ready"
- 60% des PME augmentent leur chiffre d'affaires d'au moins 25% sur la période
- 30% des PME diversifient leurs activités vers la valorisation des déchets
- 15 PME minimum engagent des négociations concrètes de financement
- 700 emplois directs et indirects créés ou consolidés
- Nombre de SAE dans la GDS/ économie circulaire

Quel est le 'baseline' (niveaux, chiffre d'affaires, diversification, emplois directs et indirects,...) actuel pour pouvoir mesurer les résultats à atteindre?

FR Posté le 31/03/2026 21:25 CEST

Cumul de postes : Un même expert peut-il être proposé pour plusieurs postes de l'inventaire (exemple : Experts 6 et 7) s'il justifie des qualifications et de l'expérience requises pour chaque profil ?

FR Posté le 01/04/2026 10:32 CEST

Oui un même expert peut être proposé pour plusieurs postes – à expliquer dans la méthodologie

FR  
Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Modalités de présence : Le marché prévoit 300 hommes/jours sur 18 mois. Une présence physique continue en Guinée est-elle exigée pour le Chef de mission, ou un mode d'intervention hybride incluant du télétravail est-il envisageable ?

FR Posté le 01/04/2026 10:33 CEST

- Non la présence physique continue du chef de mission n'est pas exigée – à expliquer dans la méthodologie et prévoir une répartition raisonnable entre présence physique et télétravail

FR  
Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Remplacement : Est-il confirmé que les experts évalués dans l'offre technique ne pourront être remplacés après l'attribution, sauf cas de force majeure dûment justifié deux semaines à l'avance ?

FR Posté le 01/04/2026 10:36 CEST

- Confirmation que les experts évalués dans l'offre technique ne pourront être remplacés après l'attribution sauf force majeure clairement mentionnés dans le CSC

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Inclusion des frais : Le CSC stipule que les honoraires incluent les per diem et transports. Les frais de transport local pour l'exécution des services (missions Conakry-Kindia-Mamou) sont-ils intégralement à la charge du prestataire, ou couverts séparément par Enabel comme mentionné au point 3.5.3.1?

FR Posté le 01/04/2026 10:38 CEST

Comme mentionné dans le CSC ces frais sont pris en charge par Enabel et ne doivent pas être mentionné dans l'offre.

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Retenue à la source : La retenue de 15% pour les prestataires sans NIF en Guinée s'applique-t-elle sur le montant total HTVA du marché ou uniquement sur la part relative aux honoraires ?

FR Posté le 01/04/2026 10:38 CEST

Uniquement sur la part relative aux honoraires quand cela peut être isolé clairement

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

TVA et CTSS : Le mécanisme de Chèque de Trésor Série Spéciale (CTSS) pour la prise en charge de la TVA par l'État guinéen s'applique-t-il également aux sous-traitants nationaux du titulaire ?

FR Posté le 01/04/2026 10:39 CEST

Le traitement de la TVA ne concerne pas les sous-traitants

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Sourcing des PME : Le prestataire doit-il réaliser l'identification complète des 75 PME ou une liste de structures déjà présélectionnées par les programmes SANITA 1 et 2 sera-t-elle mise à disposition ?

FR Posté le 01/04/2026 10:40 CEST

- Une liste de 75 PME présélectionnées sera fournie au prestataire au démarrage

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Accélérateur GDS : Concernant la création du pôle GDS (Jalon 4), les coûts d'infrastructure (location, mobilier, fluides) sont-ils à prévoir dans l'offre financière ou sont-ils mis à disposition par Enabel ?

FR Posté le 01/04/2026 10:40 CEST

Les coûts d'infrastructure pour le pôle GDS ne font pas parties de ce marché

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Équipements FabLab : Le prestataire doit identifier les besoins en outils. L'acquisition physique de ces matériels est-elle incluse dans ce marché ou fera-t-elle l'objet d'une procédure d'achat séparée ?

FR Posté le 01/04/2026 10:41 CEST

- La fourniture des matériels/équipements pour le FabLab n'est pas incluse dans ce marché

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Signature électronique : Le rapport de dépôt ne requiert pas de signature qualifiée. Toutefois, une signature électronique avancée (exemple : DocuSign) est-elle acceptée pour la signature finale du contrat en lieu et place de la signature manuscrite originale ?

FR Posté le 01/04/2026 10:41 CEST

Pour la signature finale il faudra produire une signature électronique qualifiée ou une signature manuscrite

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST

Groupement : Dans le cas d'un groupement d'opérateurs, les références techniques de chaque membre sont-elles cumulables pour atteindre le minimum de deux références requis ?

FR Posté le 01/04/2026 10:42 CEST

Oui

FR

Publié le 01/04/2026 10:42 CEST